

BGer 6B_588/2023 vom 3. Juli 2023

Bundesgericht, 2023-07-03, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_588_2023

FR: TF 6B_588/2023 du 3 juillet 2023

IT: TF 6B_588/2023 del 3 luglio 2023

Erwägungen

E. 1

Par acte daté du 4 mai 2023, A. _____ a formé un recours en matière pénale au Tribunal fédéral contre le jugement rendu le 31 janvier 2023 par la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal vaudois. Par ce jugement, dite autorité a très partiellement admis l'appel interjeté par le prénommé à l'encontre du jugement rendu le 19 juillet 2022 par le Tribunal de police de l'arrondissement de l'Est vaudois. Elle l'a reconnu coupable d'escroquerie par métier, l'a condamné à une peine privative de liberté de 8 mois ferme, sous déduction de 2 jours de détention provisoire et a ordonné son expulsion du territoire suisse pour une durée de 7 ans.

E. 2

La partie qui saisit le Tribunal fédéral doit avancer les frais présumés de la procédure (art. 62 al. 1 LTF). Si elle ne verse pas l'avance requise dans le délai supplémentaire qui lui est fixé à cet effet après un premier non-paiement, son recours est irrecevable (art. 62 al. 3 LTF).

En l'espèce, le recourant a, dans un premier temps, été invité, par ordonnance du 8 mai 2023, à verser dans un délai échéant au 23 mai suivant une avance de frais de 3000 francs. Faute pour le recourant d'avoir effectué le versement requis dans le délai imparti, ce dernier s'est vu impartir, par ordonnance du 2 juin 2023, un délai supplémentaire échéant le 16 juin suivant pour s'acquitter de l'avance de frais. Il a été précisé au recourant qu'à défaut de paiement en temps utile, le recours serait irrecevable (art. 62 al. 3 LTF).

Malgré ce qui précède, le recourant n'a pas effectué l'avance de frais requise.

Par conséquent, à défaut de paiement de l'avance de frais, le recours est manifestement irrecevable et doit dès lors être écarté en application de la procédure simplifiée prévue à l'art. 108 al. 1 let. a LTF .

E. 3

Le présent arrêt est exceptionnellement rendu sans frais (art. 66 al. 1 2 e phrase LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.